



AVIS
**Règlement Local de
Publicité intercommunal**

Rapport intermédiaire
13 novembre 2018

Le Conseil de Développement
du GrandAngoulême



Conseil
de Développement
Partager Échanger Proposer

SOMMAIRE

1) Introduction	P 3
2) Des photos	P 4-13
3) Les enjeux et les objectifs	P 14
4) Nos questionnements	P 15
5) Annexes	P 16-18
- Saisine	
- Composition du groupe – projet	

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a saisi le Conseil de Développement dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Dans un premier temps, vous avez souhaité que le Conseil de Développement alimente le diagnostic et vous fasse part des enjeux structurants de ce projet communautaire.

Vous trouverez dans ce premier rapport, des éléments photographiques de diagnostic et nos premières réflexions sur les enjeux de ce projet.

Restant à votre écoute,

Le groupe-projet,

PHOTOS

- Publicités
- Pré – enseignes
- Enseignes
- Publicités, pré – enseignes
– enseignes lumineuses
- Affichages d'opinion /
Manifestations



PUBLICITÉS



L'Isle d'Espagnac



Rue de Montmoreau - Angoulême

Rue de Montmoreau - Angoulême



Le début du boulevard Liédot

Début du boulevard Liédot - Angoulême



en bas de la rue de Montmoreau, en allant vers Ma Campagne

En bas de la rue de Montmoreau, en allant vers Ma Campagne - Angoulême



en bas de la rue de Montmoreau, en allant vers Ma Campagne

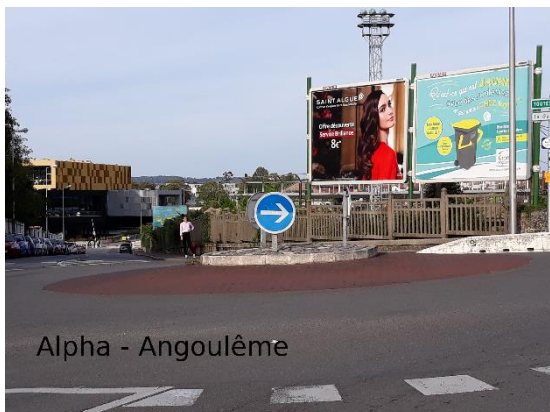
En bas de la rue de Montmoreau en allant vers Ma Campagne - Angoulême



Toujours en remontant vers Ma Campagne - rue Montmoreau

Toujours en remontant vers Ma Campagne – rue Montmoreau-Angoulême

PUBLICITÉS



Alpha - Angoulême

Gare / Alpha - Angoulême



Alpha - Angoulême

Alpha - Angoulême



Champniers



Champniers



Gond Pontouvre direction Angoulême

Gond – Pontouvre direction Angoulême



L'isle d'Espagnac vers Ruelle

L'isle d'Espagnac vers Ruelle

PRÉ - ENSEIGNES



Champniers - ZC des Montagnes



Champniers - Nouvelle ZC des Montagnes



Champniers - Entrée sud ZC des Montagnes



Champniers - Bords de route



Gond - Pontouvre en direction de Poitiers



Ma Campagne puis à côté de la Boulangerie, après le Lisa.

Ma Campagne puis à côté de la Boulangerie, après le Lisa - Angoulême

PRÉ - ENSEIGNES



N10 Gond Pontouvre vers Angoulême un peu plus on ne voit plus le paysage

N10 Gond – Pontouvre vers Angoulême



L'Isle d'Espagnac Av de la République vers Ruelle. Succession de publicités pollution visuelle très forte

L'Isle d'Espagnac Avenue de la République vers Ruelle



Champniers - Route des Chauvauds



Champniers

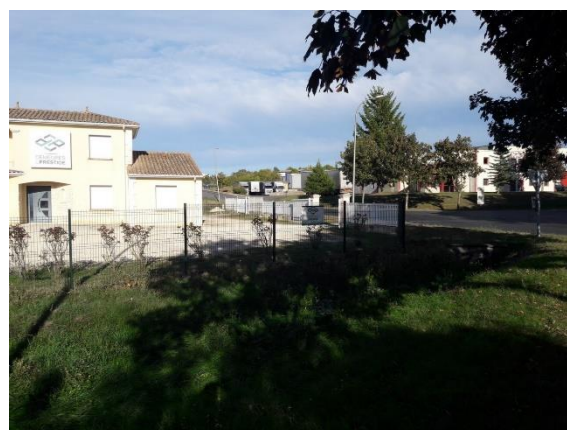


Champniers

ENSEIGNES



L'isle d'Espagnac – rue de la République

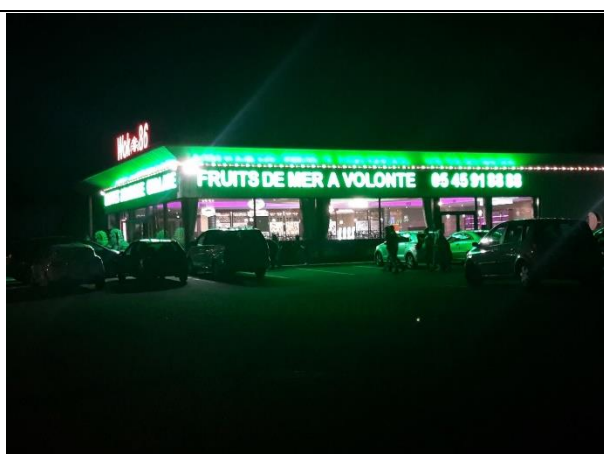


Brie - ZI des loges – Dans l'industrie

PUBLICITÉS, PRÉ – ENSEIGNES, ENSEIGNES LUMINEUSES



Centre bourg de Sers



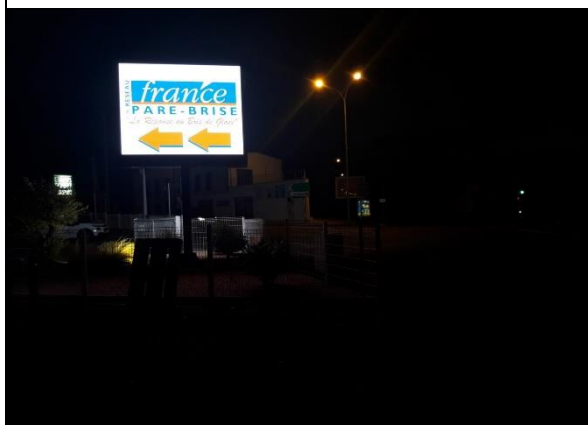
Gond - Pontouvre



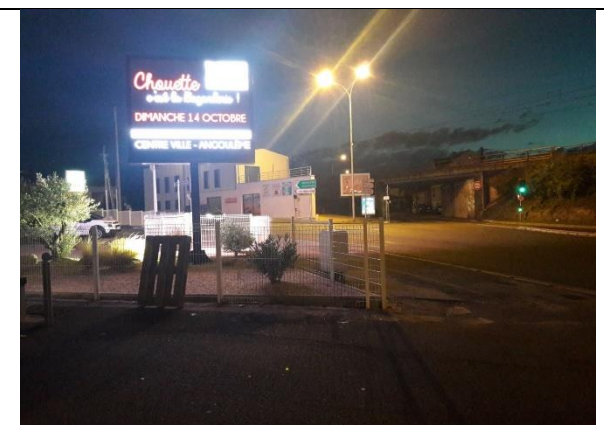
Gond – Pontouvre (Rue St Antoine)



Gond – Pontouvre (Route de Paris)

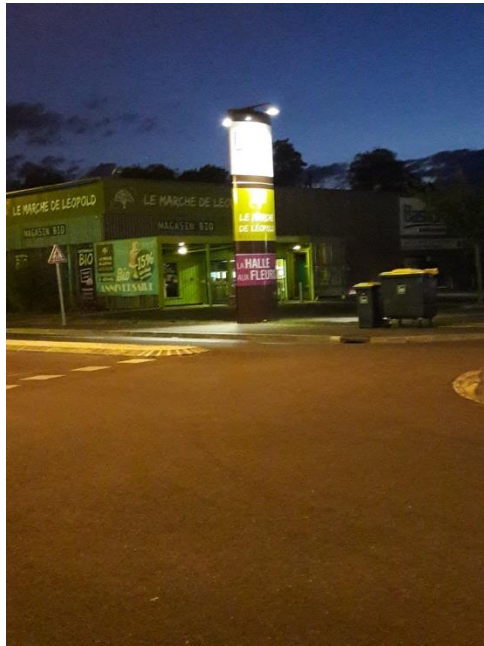


Gond - Pontouvre

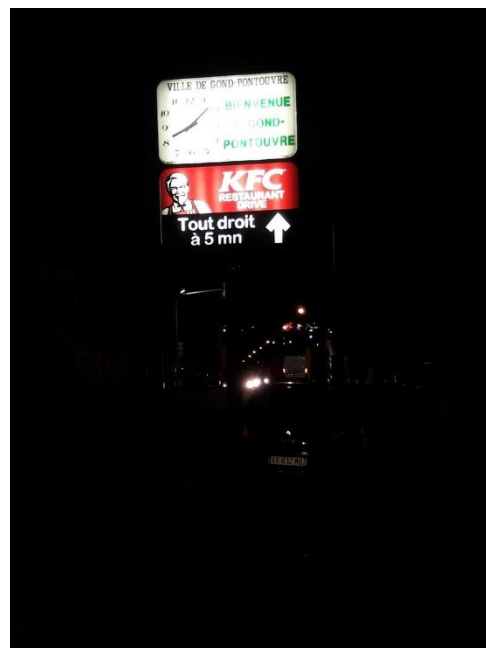


Gond - Pontouvre

PUBLICITÉS, PRÉ-ENSEIGNES, ENSEIGNES LUMINEUSES

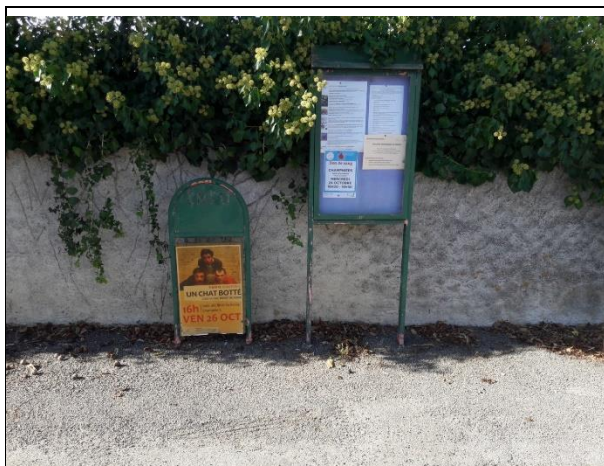


Gond - Pontouvre



Angoulême – Rue St Antoine

AFFICHAGE D'OPINIONS / MANIFESTATIONS



Champniers



Angoulême – Le Nil – Route de Bordeaux



Garat



L'Isle d'Espagnac

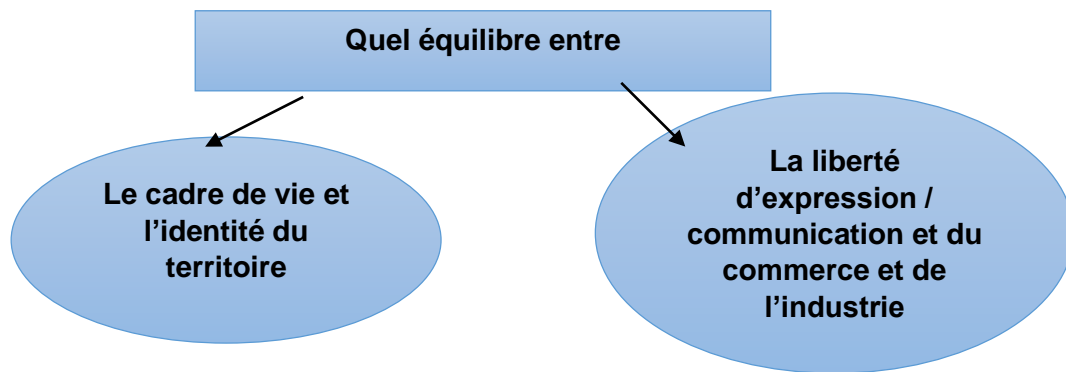


Ma Campagne à Angoulême – Charles de Coulomb

LES PROBLEMATIQUES À ABORDER

Garantir une réglementation dans un cadre urbanistique global

Quelle place pour la publicité dans l'espace public ?



LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS

Les enjeux du Règlement Local Publicité Intercommunal :

- La place accordée à la publicité dans l'espace public des 38 communes en cohérence avec les différents schémas directeurs de l'Agglomération : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, commerce ...
- Un règlement pour les 38 communes de la Communauté d'Agglomération homogénéisant les pratiques
- La prise en compte de secteurs différents dans le RLPI par exemple : 4 grands secteurs pouvant avoir des règlements différents :
 - Secteurs patrimoniaux remarquables / touristiques / centres villes et centre-bourgs (dont PSMV – plateau d'Angoulême) – à étudier zonage autour des établissements scolaires / gare
 - Secteurs des entrées de villes / entrées de bourgs / axes structurants / rocade, grands carrefours/ ronds-points
 - Secteur des zones commerciales, d'activités, industrielles ...
 - Secteur des zones et espaces naturels dont fleuve, vallées
- Les différences entre Information, Communication et Publicité

Les 5 objectifs du Règlement Local Publicité Intercommunal :

- Protéger le cadre de vie
- Respecter la qualité des paysages urbains et ruraux
- Prévenir les nuisances visuelles
- Réduire les consommations énergétiques
- Renforcer l'identité du territoire notamment en imaginant un design commun pour l'Agglomération

NOS QUESTIONNEMENTS

Ce qui nous interpelle sur le territoire de GrandAngoulême en matière de publicité au vu des photos :

- L'accumulation de la publicité, une densité de panneaux trop élevée à certains endroits (entrées de ville, zones commerciales ...) une impression « d'anarchie »
- La publicité numérique lumineuse, panneaux éclairés, aveuglant, dangereux pour la sécurité, la santé et en opposition aux objectifs de la transition énergétique
- La démultiplication de la publicité sur grand gabarit avec des cadres très importants
- La dégradation des paysages urbains
- Les entrées de ville défigurées par les publicités et pré-enseignes
- La disparité de forme des enseignes et pré-enseignes : quelle homogénéisation ? Quel esthétisme ? Comment utiliser la BD, les festivals, la culture ?
- La disparité voire la disparition de l'affichage d'opinion/ affichages culturels et sportifs, municipal
- Les publicités, enseignes et pré-enseignes....non utilisées et/ ou obsolètes dans leur objet.
- L'existence de panneaux publicitaires proches des établissements scolaires
- Le contenu de la publicité et en particulier les publicités sexistes

ANNEXES

- 1) Saisine de GrandAngoulême
- 2) Composition du groupe - projet

SAISINE DE GRANDANGOULEME



Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi
Pôle Commerce Agriculture Haut-Débit
Affaire suivie par Fabienne Dufeil
Tél 05 16 53 02 47
Réf. : RV / FD / EC - DC201804373

Angoulême, le 28 AOUT 2018

Co-Présidence
Conseil de Développement
Grand Angoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex

A l'attention de Mme Evelyne VIDEAU et
M André CURMI et M Sébastien RIVIERE

Objet : Saisine du Conseil de Développement de l'agglomération d'Angoulême dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal

Madame, Messieurs les Présidents,

L'agglomération du GrandAngoulême s'engage dans une démarche d'élaboration d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) durant trois ans, 2018-2020. La première étape a été une délibération en date du 28 juin 2018 afin de prescrire l'élaboration, définir les objectifs et les modalités de concertation.

Le projet de RLPi sera le premier document de planification à l'échelle des 38 communes du territoire. Il démontre la forte volonté politique d'établir une coopération durable entre les communes. Cette détermination se traduit par la construction d'un projet partagé dont l'objectif est de renforcer l'attractivité, l'identité et le développement de notre territoire.

En vue de construire ensemble le RLPi, l'agglomération du GrandAngoulême souhaite saisir le conseil de développement sur son rôle majeur dans les documents d'urbanisme.

Tout au long de la démarche, à chaque étape de la procédure, le Conseil de développement pourra formuler ses observations sous quelle que forme que ce soit. Par ailleurs, il sera invité à chaque réunion clé et aura accès à tous les documents.

Dans un premier temps et suivant le calendrier joint, pour alimenter le diagnostic, je vous invite à nous faire part des enjeux structurants sur lesquels vous souhaitez attirer notre attention.

De plus, afin de faciliter les échanges techniques avec vous, je vous invite à désigner une personne référente avec laquelle nous serons en contact tout au long du processus.

Les services du GrandAngoulême et moi-même restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

Par délégation,
Pour Le Président,
Le Vice-Président,
en charge de la Prospective Territoriale, du
Schéma Directeur du Commerce

Roland VEAUX

PJ : calendrier

Toute correspondance doit être adressée à | 25, Bd Besson-Bey - CS 12320 - 16023 ANGOULÊME Cedex | contact@grandangouleme.fr |
M. le Président de la Communauté d'Agglomération | Tél. 05 45 38 60 60 - Fax 05 45 38 60 59 | www.grandangouleme.fr |

COMPOSITION DU GROUPE – PROJET

NOM	PRENOM	ORGANISME
ALLAFORT	Dominique	Habitant
DUMORTIER	Annie	Représentante de la Commune de L'Isle d'Espagnac
FREBOEUF	Laurent	Habitant
GERACI	Fabien	Habitant – Animateur
GRUET	Thierry	Habitant
HERAULT	Sylvie	Habitante - Rapporteuse
MAHERAULT	Lionel	Représentant de la Commune de Sers - Animateur
MAUSSET	Véronique	Habitante
ROY	Annie	Représentante de la commune de Marsac
YASSA	Clara	Habitante

